

## Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 25 avril 2019

Absents et excusés : Claudy BILLOUEZ et Michelle DESMETTE

La séance est ouverte à 18 h 30.

### 1. Finances communales

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur Dieudonné MAKUANGA, Directeur Financier.

Monsieur MAKUANGA donne les résultats du compte 2018 de la commune, compte de résultats et bilan au 31 décembre 2018, assortis du rapport financier.

#### Compte ordinaire :

Résultat budgétaire : 635.352,90 €

Résultat comptable : 1.311.243,31 €

#### Compte extraordinaire :

Résultat budgétaire : 3.694.291,00 €

Résultat comptable : 8.570.106,38 €

Ce point a fait l'objet d'une commission finances élargie en date du 15 avril 2019. Les dépenses de personnel représentent 32 % du budget, celles de fonctionnement 19 %, celles de transfert 33 % et enfin celles de dette 18 %. On constate une très légère hausse des dépenses globales.

En recettes, les prestations représentent 7 % du total tandis que les recettes de transfert atteignent 92 %. On retrouve dans ces dernières les subventions, les recettes fiscales (qui représentent 45 % du montant) et le fonds des communes (26%).

Le taux de réalisation du budget est de 93 % de ce qui était prévu en dépenses et de 94 % en recettes. Les recettes de prestations demeurent stables tandis que les recettes fiscales sont en légère baisse.

Les dépenses de personnel sont en légère hausse avec un coût net augmenté d'environ 100.000 €. La hausse des dépenses de transfert est quant à elle imputable en grande partie à la zone de secours qui passe de 393.000 à 460.111 €. Le ratio de couverture des emprunts (cash flow) a bien évolué et est passé à 1,19 ce qui veut dire que nous avons des capacités pour emprunter. Les créances à recouvrer baissent d'année en année depuis qu'un mi-temps a été consacré au recouvrement.

Au niveau des investissements totaux sur les 4 dernières années, leur financement provient de fonds propres (40 %), de subsides (42 %) et d'emprunts (18 %). La dette communale est en baisse car nous remboursons actuellement plus de capital. Quant à la trésorerie courante, elle est en légère baisse. Enfin, notons que le patrimoine actif immobilisé est passé de 43,6 millions d'€ à 45,483 millions d'€.

Le président rouvre la séance et résume la situation :

*« Le compte ordinaire 2018 présente un boni budgétaire de 192.972,03 € à l'exercice propre. Le résultat global à l'ordinaire est de 635.352,90 €. Le compte extraordinaire 2018 présente un boni budgétaire global de 3.694.291,00 €.*

*Le ratio de couverture des emprunts est de 1,19. Plus ce ratio est supérieur à 1, plus la commune peut emprunter à l'avenir sans être obligée d'augmenter ses produits ou de diminuer ses charges. Les différents fonds sont créditeurs.*

*Je terminerai en remerciant Monsieur le Directeur Financier ainsi que Mesdames Carine DUDANT et Céline LIEGEOIS pour la qualité de leur travail. »*

Monsieur VINCENT signale qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur ce compte. Le budget est en équilibre et le boni non négligeable. La gestion est bonne. La richesse d'Antoing provient de ses citoyens et de l'industrie calcaire même si l'on parle actuellement d'une conjoncture plus difficile. Néanmoins, on doit également noter que cette richesse est également due à un facteur chance. En effet, contrairement à nombre de communes, les dépenses de transfert (qui représentent plus de 30 % des dépenses totales) n'explorent pas au niveau du CPAS. Par contre, on sait que cela va augmenter dans les années à venir au niveau des zones de police et de secours. N'oublions pas également que les dépenses liées à la crèche n'apparaissent pas dans ce compte. Monsieur VINCENT ajoute qu'il approuvera ce compte.

Le Président précise que, pour la crèche, des recettes apparaîtront également et que les inscriptions se passent bien.

Monsieur VIVIER intervient au nom du Groupe GO :

*« Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour vos explications et vos remarques lors de la commission de la semaine dernière. Merci aussi au directeur général et au directeur financier pour leurs commentaires.*

*Nous ne voterons pas tous ce soir, en effet, il est illogique que des conseillers nouvellement élus votent le compte de l'année passée. Ils ne veulent et nous ne voulons pas leur imposer un vote sur une année à laquelle ils n'ont pas pris part.*

*Nous serions tentés au niveau comptable de dire le compte est bon... Nous ferons donc juste quelques remarques sur le contenu.*

### **-A l'ordinaire,**

*-Nous tenons à rappeler que plus de 15% de recettes proviennent juste des carrières, ce n'est bien sûr pas un reproche mais une constatation. Certains articles pour l'entretien des voiries et cours d'eau sont en suspens, voir du personnel non renouvelé, ce n'est pas normal, pourquoi agir de la sorte ? Investir dans le réseau mobilité douce en compensation des désagréments ne serait que logique.*

*-Les articles prévus pour les commissions (CCATM, commissions du conseil) et conseils sont encore en diminution, c'est dommage, pourtant nous ne demandons qu'une chose c'est de participer plus et de vous aider pour améliorer la vie communale. Pourquoi ne pas donner plus la parole ?*

*-Le prix de l'art mural n'existe plus, pourquoi ne pas créer quelque chose de nouveau ? Mettre un peu de dynamisme !*

*-Au niveau du personnel, deux postes nous interpellent :*

*\* L'engagement de la directrice de la crèche, nous sommes contents pour cette personne mais vos explications sur son occupation sont floues, il était assez amusant de vous écouter ce lundi. L'ouverture est proche et tant mieux !*

*\* Le dénouement du poste de sophrologue qui a fait couler tant d'encre... à première vue, une tempête dans un verre d'eau. Pourquoi pas plus de transparence, que s'est-il vraiment passé ?*

*-L'engagement des étudiants, faire plaisir à un maximum de personnes en année électorale, est-ce vraiment rentable pour une commune ? Ne serait-il pas mieux de fixer des normes par rapport aux engagements dans la durée et aux capacités de chacun ?*

*-L'occupation du terrain de St Druon, vous parlez de 4500 euros par an avec effets rétroactifs, ne serait-il pas temps de faire avancer le dossier ?*

*-Les chapiteaux dans les écoles, pourquoi encore faire payer ? Nous vous demandons une fois de plus la possibilité pour chaque école de l'entité de bénéficier une fois par an gratuitement du chapiteau.*

*-Par rapport à la gestion des déchets, nous espérons que la pose de containers allait améliorer le triste constat qu'Antoing est un des plus mauvais élèves de Wallonie Picarde. Avez-vous déjà des chiffres à nous diffuser ?*

### **-A l'extraordinaire**

*-Nous, félicitons l'administration pour la recherche de subsides.*

*-Nous restons contre la braderie des biens communaux*

*-Quelques investissements en voirie et équipements publics ne seraient pas des dépenses insurmontables pour la ville mais cela pourrait améliorer le bien-être du citoyen.*

*Avec la nouvelle mandature, nous espérons que toutes les annonces vont enfin voir le jour.*

### **-Pour conclure**

*Nous parlerons d'emplois, à l'heure actuelle, les seuls emplois créés sont des emplois communaux, toutes les promesses sont en attentes... Nous espérons franchement que la nouvelle équipe va enfin dynamiser ce secteur. »*

Le Président rappelle, en matière de mobilité douce, que le Ravel sera bientôt prolongé jusqu'à la gare. Madame DELEPINE précise que l'article budgétaire pour le concours d'art mural ne pouvait pas être utilisé pour un autre projet et qu'elle est ouverte à toute proposition.

Au niveau des étudiants, le Président précise que la commune en emploie beaucoup et ceux-ci sont, sur leurs 1 ou 2 semaines de travail, nos meilleurs ambassadeurs notamment au niveau de la propreté. On peut espérer, vu l'abondance des déchets qu'ils ramasseront durant leur job étudiant, que ce travail les sensibilisera à cette problématique et que cela influencera leurs comportements et celles de leurs proches. N'oublions pas qu'il faut aussi les encadrer et les sécuriser (ils reçoivent tous bottines et protections individuelles de travail adaptées). Par ailleurs, ce job les contraint à se lever à 6 h du matin. Même si cela ne dure qu'une semaine, pour certains, le faire durant les congés scolaires est déjà une réussite. Monsieur DESMET ajoute qu'il ne s'agit pas d'emplois qualifiés nécessitant une formation approfondie.

En ce qui concerne le chapiteau, le Président précise que seules deux écoles l'utilisent encore. On pourra en rediscuter. Il faut néanmoins préciser que si, lors du montage, les bénévoles sont présents, c'est bien moins souvent le cas lors du démontage...

En ce qui concerne les conteneurs à déchets, celui qui atteint le meilleur résultat de collecte jusqu'à présent est celui installé aux pompiers. Ceux du Stade et de la Place de Péronnes fonctionnent également très bien. Quand on voit 5 à 6 sacs devant une maison le jour du ramassage, c'est que le tri n'y est pas réalisé. Il faut inlassablement continuer à sensibiliser les citoyens.

Le Directeur Général ajoute que ces containers ne sont effectifs que depuis juillet dernier. Il est encore trop tôt pour pouvoir dresser un bilan de leur efficacité et de leur impact sur le tonnage ramassé. De mémoire, le container des pompiers récolte environ 4 tonnes de déchets organiques par mois. Après un an de fonctionnement, on pourra tirer un premier bilan de cette expérience. N'oublions pas que, fin des années 90, nous étions l'un des pires élèves de Wallonie Picarde (seul Ath nous dépassait). Aujourd'hui, nous sommes dans les bons élèves même s'il faut impérativement faire mieux ! En effet, comme annoncé lors d'un précédent Conseil, le marché pour la collecte sera relancé par l'intercommunale pour l'année 2020. Nous avons jusqu'à présent obtenu des prix historiquement bas et on doit s'attendre à une augmentation de ces coûts. IPALLE craignait 20 voire 30 % d'augmentation. Si l'on veut éviter une augmentation de la taxe liée au coût vérité (qui, rappelons-le, n'est pas du ressort communal), il faut que les quantités collectées baissent !

Le Président et le Directeur Général précisent que, pour la location de la base Saint-Druon, les crédits budgétaires avaient été reportés d'année en année. La SNCB a enfin transmis la convention de renouvellement et nous allons adapter les montants prévus au budget des différents exercices concernés. Quant à la suite, les discussions pour l'acquisition sont toujours en cours entre IDETA et la SNCB. L'objectif est toujours de voir les premiers coups de pelle en 2021 !

Monsieur VINCENT demande si l'on ne pourrait pas prévoir une taxe pour ceux qui ne trient pas et si des cours aux enfants ne pourraient pas être donnés.

Le Président précise que la sensibilisation dans les écoles est déjà effectuée via le Conseil Communal des Enfants. Quant à la taxe, cela ne semble pas possible au vu de la législation actuelle...

Monsieur BONNET intervient au nom du Groupe PS :

*« Grâce à la mise en œuvre du programme politique du Parti Socialiste, nous maintenons une pression fiscale faible ce qui a pour conséquence directe d'augmenter le pouvoir d'achat de nos citoyens. Antoing reste la commune la moins taxée de Wallonie Picarde et nous nous en réjouissons.*

*La gestion proactive de la Commune laisse apparaître un large subventionnement dans les différents projets en cours.*

*Le boni du compte démontre que les dépenses sont maîtrisées et prouve que la gestion de notre commune est saine ! Et ce, malgré les conséquences néfastes de la politique du gouvernement MR-CDH sur nos deniers (conséquences du tax-shift, suppression des aides à l'emploi...).*

*Notre groupe souhaite remercier le travail qui a été réalisé par l'ensemble des personnes qui ont participé à ce compte. »*

Par 13 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Natacha DUROISIN et Carine BOQUET et Messieurs Dominique CHEVALIER et Michel MAHIEU du Groupe GO), le compte 2018 est approuvé.

Agents traitants : Dieudonné MAKUANGA/Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 2. Aménagement du territoire

Renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) - Composition et adoption du règlement d'ordre intérieur

Monsieur DUDANT rappelle que, en date du 04/01/2019, le Conseil décidait, suite aux élections communales, du renouvellement de la CCATM. Pour ce faire, le Collège communal a lancé un appel public ayant donné lieu à 9 candidatures.

Il s'agit de :

- Monsieur Grégory Coppenolle, 44 ans, domicilié rue Valembos, 21 à 7640 Antoing – Commercial – intérêts : social, économie ;
- Monsieur Brabant, 40 ans, domicilié rue de Fontenoy, 92 à 7640 Antoing – Architecte – intérêts : social, économie, patrimoine, environnement, mobilité, énergie ;
- Madame Degand, 38 ans, domiciliée rue de Fontenoy, 92 à 7640 Antoing – Architecte – intérêts ; social, économie, patrimoine, environnement, mobilité, énergie ;
- Monsieur Dudant, 63 ans, domicilié rue Albert, 1<sup>er</sup> à 7642 Calonne – Retraité – intérêts : économie, environnement, mobilité ;
- Monsieur Robette, 71 ans, domicilié rue Paul Pastur, 39 – 7643 Fontenoy – Retraité – intérêts : patrimoine, environnement, mobilité, énergie ;
- Monsieur Pottiez, 34 ans, domicilié rue Maréchal de Saxe, 21 à 7643 Fontenoy – Fonctionnaire – intérêts : mobilité, patrimoine, environnement ;
- Monsieur Caink, 64 ans, domicilié rue du Centre, 74 à 7640 Péronnes – retraité – intérêts : social ;
- Monsieur Vanderstricht, 70 ans, domicilié rue de Gaurain, 4 – retraité - 7643 Fontenoy – intérêts : énergie, patrimoine, économie, mobilité ;
- Madame François, 21 ans, domiciliée rue de Péronnes, 23 à 7640 Antoing, étudiante – intérêts, environnement, énergie.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

- De désigner, au sein du Conseil communal les membres du « quart communal » qui siègeront en CCATM. Il s'agit de deux représentants répartis selon une règle de trois. Soit un PS (+ un suppléant) et un GO (+ un suppléant) soit :
  - Pour le PS : Monsieur Julien BAUWENS (suppléant : Monsieur Fabrice MORY) ;
  - Pour le GO : Monsieur Jean-Bernard VIVIER (suppléante : Madame Natacha DUROISIN).
- D'approuver le règlement d'ordre intérieur joint au présent dossier (il s'agit du modèle établi par la région wallonne qui suit les règles instruites par le Code du développement territorial) ;
- De fixer les jetons de présence (tels que définis par la législation) à 25 euros par réunion pour le président et 12,50 euros pour les membres. La subvention annuelle fixée à 2.500 euros couvre ces frais ;
- De désigner les membres effectifs parmi cette liste en assurant une juste répartition des âges, de la résidence, du sexe, des intérêts – soit les désignations suivantes (pour les 6 membres de la population et le Président) :
  - Monsieur Karl Vander Stricht comme président compte tenu de son expérience au sein de la CCATM et de sa carrière comme ingénieur en « construction » ;
  - Madame François – compte tenu de son âge (la plus jeune), et afin de tendre vers la parité, représente des intérêts environnementaux, énergie ;

- Monsieur Coppenolle- représente une population active, représente des intérêts sociaux et économiques ;
- Madame Degand- représente de nombreux intérêts (dont le patrimoine) et afin de tendre vers la parité ;
- Monsieur Dudant – représente les intérêts patrimoniaux, est également membre de la CLDR (intérêt dans la ruralité), seul candidat domicilié à Calonne ;
- Monsieur Pottiez- conseiller en mobilité dans la commune de Tournai ;
- Monsieur Caink- représente les intérêts sociaux et plus particulièrement la place de la personne handicapée.

– De désigner les membres suppléants suivants :

- Monsieur Brabant pour suppléer à Mme Degand (tous deux architectes, même tranche d'âge, domiciliés à Antoing, mêmes intérêts) ;
- Monsieur Robette pour suppléer à Mr Dudant (tous deux retraités, membres de la CLDR, intéressés par le développement du bassin carrier, tous deux marcheurs, donc intérêt dans la mobilité douce).

Monsieur G. Dudant siège d'office avec une voix consultative en tant qu'échevin de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Monsieur B. Bauwens siège d'office avec une voix consultative en tant que Bourgmestre ayant la mobilité dans ses attributions.

- De désigner Madame Caroline Delbaue, conseillère en aménagement du Territoire et urbanisme, comme secrétaire avec voix consultative.
- D'attester que les membres choisis n'ont pas exercé plus de deux mandats consécutifs comme membre de la CCATM.

Politique responsable : Gauthier DUDANT

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

### 3. Marché public de travaux

Projet cycliste (phase 1)

Le Président et le Directeur Général présente le projet qui a été analysé lors de la réunion de commission du lundi 22 avril 2019. Le conseil communal est invité à approuver les cahier spécial des charges, plans, métrés récapitulatif et estimatif, et à choisir la procédure ouverte comme mode de passation de marché.

L'estimation des travaux est reprise dans le tableau ci-dessous :

| Dénomination                           | Poste                              | Estimation (HTVA)     |
|--|------------------------------------|-----------------------|
| Piste BMX (gros œuvre, parachèvements) | - Installation de chantier         | 3.400,00 €            |
|  | - Terrassements/Fondations         | 99.508,05 €           |
|  | - Eléments de structure            | 113.212,04 €          |
|  | - Toiture                          | 43.207,59 €           |
|  | - Fermetures/finitions extérieures | 70.371,14 €           |
|  | - Fermetures/finitions intérieures | 38.867,40 €           |
|  | - Piste BMX                        | 655.700,00 €          |
|  | <b>SOUS-TOTAL</b>                  | <b>1.024.266,22 €</b> |

|                      |  |                     |
|----------------------|--|---------------------|
| Techniques spéciales | - HVAC – Ventilation                             | 14.529,48 €         |
|                      | - Chauffage                                      | 11.716,00 €         |
|                      | - HVAC – Sanitaires                              | 35.869,00 €         |
|                      | - Electricité                                    | 102.714,00 €        |
|                      | - Eclairage de la piste                          | 57.672,00 €         |
|                      | <b>SOUS-TOTAL</b>                                | <b>222.500,48 €</b> |
| Abords               | - Terrassements/Sous-fondations                  | 25.899,13 €         |
|                      | - Revêtements                                    | 67.531,50 €         |
|                      | - Plantations, mobilier urbain,<br>engazonnement | 6.700,00 €          |
|                      | - « L » béton                                    | 18.562,50 €         |
|                      | - Portail d'accès et clôture                     | 13.500,00 €         |
|                      | <b>SOUS-TOTAL</b>                                | <b>132.193,13 €</b> |

**TOTAL GENERAL : 1.378.959,83 € HTVA**

Le délai d'exécution est fixé à 180 jours ouvrables. Monsieur VINCENT signale qu'il s'agit d'un beau projet qui dépassera de loin les frontières de notre commune. Il note par ailleurs que ce projet demeure communal et que la commune restera propriétaire du site. Il demande cependant de ne pas oublier que ce terrain a été utilisé comme décharge il y a un peu plus de 20 ans. Ce n'était pas des déchets dangereux mais inertes. Il n'empêche, cela est à surveiller. N'étant pas un spécialiste du vélo, Monsieur VINCENT demande de ne pas rester en vase clos et donc, de ne pas se limiter aux élites ou professionnels de ce sport.

Le Président précise que l'on pourrait imaginer, à terme, que le VTT des carrières démarre ou arrive sur ce site. Nous sommes en contact avec diverses personnes actives dans ce milieu.

Monsieur VIVIER précise que la rampe à 8 mètres est du top niveau. Cependant, l'organisation d'une compétition nécessite la présence d'un local d'infirmerie, et d'autres locaux spécifiques. Qu'en est-il ? Au niveau budgétaire, il ne faut pas oublier d'inclure les frais d'architecte. Il serait également de bon ton d'aménager le terrain situé près du jet ski pour pouvoir accueillir des motor-homes.

Le Président précise que la phase 2 comprendra les locaux spécifiques pour l'organisation des compétitions. Quant aux essais de sol, ceux-ci ont été effectués pour les besoins de la phase 1. En ce qui concerne les motor-homes, des emplacements seront déjà prévus dans le projet de la Marina. Le terrain près du jet ski est également propice pour en accueillir mais pour l'instant, nous n'avons pas de droit sur ce terrain qui appartient au SPW – Voies Hydrauliques.

Monsieur CHEVALIER se dit favorable à ce projet. On voit que l'auteur de projet s'est adjoint des professionnels pour l'élaborer. Cependant, il faudra être attentif à la gestion future de ce site. Il faudra engager du personnel qualifié. La gestion d'un site où se côtoient tant des professionnels que des amateurs n'est jamais chose aisée. Par exemple, les terrains de golf sont en général retenus 20 jours par an à l'usage exclusif des professionnels.

Le Président précise que le Collège n'a pas encore pris de position sur la gestion future mais plusieurs pistes sont étudiées. A la question de Monsieur VINCENT qui pensait que la fédération cycliste s'occuperait de la gestion, le Président précise que ce n'est pas le cas. La

fédération est partenaire et nous aidera pour développer le projet mais n'en sera pas le gestionnaire.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les cahier spécial des charges, plans, métrés estimatif et récapitulatif et choisit la procédure ouverte comme mode de passation de marché.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 4. Eclairage public

Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat Ores

La précédente adhésion arrivant à son terme le 30 juin 2019, le gestionnaire de réseau Ores nous sollicite pour renouveler notre adhésion à la centrale d'achat Ores.

Lors de travaux d'entretien ou de réparation, cette centrale d'achat permet de réaliser des économies d'échelle pour couvrir nos besoins en matière de travaux aériens d'éclairage public et poses souterraines d'éclairage public.

A la question de Monsieur VIVIER quant à savoir si une étude de marché avait été faite ou un appel à la concurrence, il est répondu par la négative, ORES ASSETS étant le gestionnaire exclusif du réseau d'éclairage public sur notre territoire.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur le renouvellement de notre adhésion à la centrale d'achat Ores Assets pour une période de 4 ans.

Politique responsable : Thierry DESMET

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

#### 5. Cohésion sociale

PCS – conventions de transferts financiers vers les associations partenaires.

Pour le bon déroulement des actions prévues dans le cadre du PCS, le Conseil Communal approuve, à l'unanimité, les transferts financiers (budget PCS) vers les associations partenaires, à savoir :

- Asbl Centre de Jeunes d'Antoing (atelier réparation de vélos) : 1.100€
- Asbl Jardins Bios du Hainaut (jardin partagé) : 3.000€
- Asbl Citadelle (permanence assuétudes) : 15.000€
- Asbl Graine (soutien scolaire) : 4.700€
- Foyer Socioculturel d'Antoing (ateliers TOC TOC cuisine + création) : 5.950€
- CPAS (article 60 pour le « Presque comme chez soi) : 5.000€

Tous ces transferts financiers sont officialisés par des conventions.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

## 6. Développement rural

### Appel à projets – lancement du budget participatif

Monsieur DESMET rappelle qu'il s'agit d'un appel à projet lancé dans le cadre de l'opération de développement rural de la Ville.

Tout citoyen d'Antoing (constitué en ASBL, association de fait existants ou groupement de citoyens) peut proposer, via formulaire, un projet qui a pour but d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants.

Le projet doit, outre d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, porter sur une parcelle communale, avoir un intérêt collectif indéniable, un caractère durable, être réalisable avant fin 2019 et enfin répondre au minimum à l'un des objectifs du Programme Communal de Développement Rural.

Le jury sera composé des membres de la CLDR complété par des experts techniques et/ou administratifs des matières concernées.

Chaque projet retenu (max. 10) se verra allouer un montant de 5 000 € maximum. La prise en charge de la gestion et de l'exécution du projet se fera par l'Administration communale en concertation avec le représentant de l'ASBL, de l'association de fait existants ou du groupement de citoyens.

Un règlement, un formulaire, une feuille de communication ainsi qu'une grille d'évaluation à destination du jury ont été élaborés.

Un montant de 50 000 € a été prévu au budget pour le lancement du budget participatif. Le conseil communal est invité à approuver le lancement du budget participatif 2019.

Monsieur VINCENT regrette que ce dossier n'ait pas été évoqué en commission comme il l'avait demandé. On évoque plutôt des projets mobiliers. On pourrait élargir cela aux événements festifs ou autres. Au niveau de la composition du jury, Monsieur VINCENT s'étonne de ne pas y voir figurer de membres du Conseil Communal.

Monsieur DESMET rappelle le contenu de l'article 6 du projet de règlement qui est quand même très large quant aux objectifs qui peuvent être poursuivis par le projet.

Monsieur VIVIER partage la vision de Monsieur VINCENT et estime qu'on délègue les pouvoirs du Conseil à la CLDR.

Le Président rappelle que l'objectif est de développer des projets citoyens et Monsieur DESMET insiste sur le contenu des articles 3 (le porteur de projet doit être indépendant de tout parti politique) et 9 (le règlement pourra être revu annuellement).

Le Directeur Général précise que la Région Wallonne promeut le budget participatif dans le sens de permettre au citoyen de lui-même gérer une partie du budget communal. Mettre des politiques dans les membres du jury s'avèrerait contraire à cette volonté. Par contre, que le jury soit issu de la CLDR, elle-même représentative des citoyens voulant s'impliquer dans la vie communale a tout son sens.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Thierry DESMET

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

## 7. Biens immobiliers

### a) Vente de l'immeuble Grand Rue, 24 à Antoing

Attendu que la Ville d'Antoing est devenu propriétaire le 20 juin 2018 du commerce sis Grand Rue 24 à Antoing et cadastré section C 263 B pour un prix d'achat de 80.000,00 euros ;

Considérant qu'à l'époque, l'administration communale l'avait acheté pour rénover le bâtiment pour le mettre à disposition d'un commerçant dans le but de redynamiser le commerce dans la Grand Rue ;

Considérant que l'importance des travaux de rénovation ne nous permet pas de mettre à disposition rapidement ce bâtiment auprès d'un commerçant ;

Vu l'accord du Conseil Communal pour la mise en vente de ce bâtiment au prix de 80.000,00 euros ;

Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 13 mars au 29 mars 2019 qui s'est clôturée sans remarques ;

Entretemps, nous avons reçu une offre d'achat de Monsieur Christophe LIENART et de Madame Nathalie CORDENIER d'Antoing d'un montant de 80.000,00 euros. Ces derniers souhaitent rénover l'immeuble pour réaliser au rez-de-chaussée leur commerce et leur logement à l'étage.

Il est proposé au Conseil de :

- marquer accord sur la vente de cet immeuble à Monsieur Christophe LIENART et Madame Nathalie CORDENIER d'Antoing pour un prix d'achat de 80.000,00 euros ;
- demander au Service Public de Wallonie Comité d'acquisition de Mons de se charger de la rédaction de l'acte de vente ;
- charger Monsieur le Bourgmestre et le Directeur Général de la signature de l'acte de vente.

A la question de Monsieur VINCENT à l'effet de savoir si le produit de la vente serait versé dans le fonds de réserve extraordinaire, le Président répond par l'affirmative et confirme que cette somme sera réservée pour l'acquisition d'un autre immeuble commercial quand l'opportunité se présentera.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

### b) Vente d'un bâtiment à Antoing cadastré section C n° 333 E (pie) : examen – décision.

Attendu que la Ville d'Antoing est propriétaire du bien cadastré section C 333 E pie situé Place Bara 17 à Antoing comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée commercial, une salle de restaurant, 4 chambre d'hôtel et un appartement ;

Considérant que le Receveur de l'enregistrement a rédigé en date du 05 mars 2013 une estimation de 275.000,00 euros pour le bâtiment concerné ;

Vu l'accord du Conseil Communal, réuni en séance du 28 Mars 2013, pour la mise en vente de ce bâtiment au prix de 300.000,00 euros et pour la mission de vente à l'étude du Notaire Christian Quiévy ;

Considérant que ce bâtiment représente une charge d'entretien importante et que notre administration communale n'a pas de projet pour ce bien ;

Considérant les mesures de publicité effectuée par l'étude du Notaire Quiévy depuis presque six années ;

Considérant que notre administration communale n'a jamais reçu d'offre décente pendant ce laps de temps ;

Considérant que cet immeuble est mis en vente depuis presque six années ;

Considérant l'occasion d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Jean-François CAPITAINE d'un montant de 235.000,00 euros pour acquérir l'immeuble concerné ;

Il est proposé au Conseil Communal de :

- Marquer accord sur la vente de bâtiment commercial dénommé « Les Remparts » sis Place Bara 17 à Antoing pour un montant de 235.000,00 € à Monsieur Jean-François CAPITAINE ;
- Charger le Notaire Quiévy de la rédaction de l'acte de vente ;
- Charger le Bourgmestre, le Directeur général et le Directeur financier de la signature de l'acte.

Le Président précise que le bâtiment restera en partie destiné à l'Horeca. Le candidat propriétaire est prêt à conserver l'occupante actuelle. Cependant, une restauration serait la bienvenue à cet endroit.

Monsieur VINCENT signale qu'il va approuver cette vente car ce bâtiment est vieillissant. Par ailleurs, nous avons toujours des loyers non perçus de l'ancien locataire...

Monsieur VIVIER est également pour cette vente vu la vétusté du bâtiment et les coûts encore présents mais, au niveau de la manière, on aurait pu assurer une plus forte publicité. Depuis la remise en location du café, le commerce a repris vie et est redevenu agréable. C'est dommage.

Le Président rappelle que l'occupante est au courant depuis le début que le bâtiment restait à vendre et, qu'évidemment, une offre pouvait nous parvenir à tout moment. Dès réception de celle-ci, elle en a été informée.

Par 12 voix pour et 5 abstentions (Groupe GO à l'exception de Monsieur COURTOIS), le Conseil approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

## 8. Tourisme

Plan wallon d'Investissements - appel à projets 2019 « Tourisme pour tous » - accessibilité de l'office du tourisme d'Antoing

Madame BOCAGE signale que nous avons reçu le rapport de pré-audit Access-i concernant l'accessibilité de l'office du tourisme d'Antoing rédigé par l'asbl ANLH. Ce pré-audit a pour but de pointer les différents aménagements à prévoir afin d'améliorer l'accessibilité du bâtiment et des services aux personnes à besoins spécifiques. Ces aménagements sont estimés à 79.000 € TVA comprise et comprennent notamment l'installation d'un ascenseur, l'aménagement de toilettes PMR, etc.

Ces travaux pourraient être financés à hauteur de 90% via le Plan Wallon d'Investissement – Appel à projet 2019 « Tourisme pour tous ».

Il est donc proposé au Conseil communal :

- D'approuver les plans et l'estimation des travaux listés dans le rapport de pré-audit Access-i dressé par ANLH asbl et visant à améliorer l'accessibilité de l'office du tourisme d'Antoing.
- D'introduire une candidature dans le cadre de l'appel à projet 2019 « Tourisme pour tous » et, en cas de sélection du projet :
  - De s'engager à maintenir l'affectation touristique de la subvention pendant un délai de 15 ans, prenant cours le 1er janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention ;
  - De s'engager à prévoir au budget la quote-part financière complémentaire soit 10% du montant des travaux ;
  - De s'engager à entretenir en bon état la réalisation subventionnée.

Le Président ajoute que, lorsque Your nature quittera les lieux, il avait toujours été annoncé le souhait de transformer ce bâtiment en musée permanent des œuvres de la Ville en sus de l'Office du Tourisme. Ce projet est une opportunité à saisir pour adapter ce bâtiment aux PMR et personnes atteintes d'un handicap. Cet espace pourrait par ailleurs être ouvert aux artistes locaux durant l'année.

Monsieur VINCENT s'interroge sur le fait que ce bâtiment puisse être adapté pour un musée. Madame BOCAGE précise que cet appel à projet est une opportunité pour adapter le bâtiment à l'accueil de ces personnes et que l'Office du Tourisme demeurera en cet endroit.

A la question de Monsieur VINCENT quant au déplacement de l'Office du Tourisme vers la Marina, il est répondu que celui-ci sera présent en deux endroits différents.

Madame BOCQUET accueille favorablement ce projet, d'autant plus que la Ville dispose du label handicapity. Cependant, elle demande si en attendant, un fléchage pourrait être installé et quand les travaux débiteront. Le Président précise qu'il faut d'abord que notre dossier soit retenu dans le cadre de cet appel à projets !

Par 16 voix pour et une abstention (Monsieur VINCENT), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Colette BOCAGE

## 9. Cultes

Fabrique d'église de Maubray – Modification budgétaire 1/2019

Le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Eglise de Maubray avec augmentation de la part communale de 1.519,49 €.

Monsieur VINCENT estime que cette augmentation de la dotation communale est interpellant d'autant plus que la Fabrique d'Eglise a reçu un bien en héritage...

Madame DELEPINE précise que le bien a été vendu en 2018 mais que cette recette ne pouvait pas être utilisée à cet effet. Le Directeur Général ajoute que si, légalement, il n'y a rien à redire à cette modification budgétaire, éthiquement, c'est autre chose.

A la demande de Monsieur VINCENT, le Directeur Général lui transmettra un maximum de renseignements sur ce dossier.

Par 16 voix pour et 1 contre (Monsieur VINCENT), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

## 10. Subsides aux associations

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les demandes suivantes :

- a) Subside Les Jardins Bios du Hainaut – Montant 1500 euros – subside annuel 2019 ;
- b) Subside Les Bourleux du Français – Montant 125 euros – subside annuel 2019 ;
- c) Subside Les Bourleux du Français – Montant 500 euros – subside exceptionnel – Le Rosaire 2019 ;
- d) Subside Les Tontons Flagueurs – Montant 125 euros – subside annuel 2019 ;
- e) Subside La Concorde – Ecole de musique – Montant 4.000 euros – subside annuel 2019 ;
- f) Subside Comité des Usagers du centre de lecture publique – Montant 505,69 euros – subside annuel 2019 ;
- g) Subside ASBL Fontenoy 1745 – Montant 500 euros – subside annuel 2019 ;

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 10. Bis Question supplémentaire

Madame DUROISIN présente son point relatif au recrutement à Your Nature :

« Vu que :

- Il apparait que l'ouverture du centre Your Nature est prévue pour l'été 2020

- Pour la première phase de 188 unités d'hébergement, 100 emplois directs -auxquels on peut ajouter 200 emplois indirects- sont prévus

- Qu'un partenariat public-privé et un guichet unique ont été créés entre la MireWapi, le Forem, la Maison de l'emploi et l'Administration communale pour favoriser le recrutement des postes à pourvoir et qu'une adresse courriel et une adresse postale ont été spécialement conçus pour faciliter le recrutement

*- Les profils de fonctions doivent être définis par les dirigeants en concertation avec Your Nature en fin d'année 2018*

*Il apparait que :*

- Des profils de fonctions n'ont, d'après nos informations, pas encore été définis*
- Les formations relatives aux postes à pourvoir n'ont pas encore été pensées et créées*

*Nous vous demandons :*

- De faire un point complet sur les perspectives d'emploi relatives au centre Your Nature*
- De définir des profils de postes rapidement et si ceux-ci ont été créés, en informer rapidement la population locale*
- De proposer des formations en adéquation avec les profils de postes préalablement définis*
- Faire la publicité de ces profils de postes et formations sur les sites de Your Nature, de la Ville d'Antoing, sur le site du Forem, à la Maison de l'emploi, sur les réseaux sociaux, aux valves de l'administration...*

*Conclusion :*

*Le Centre Your Nature va ouvrir ses portes en été 2020. Afin de favoriser le recrutement et l'emploi local (éléments qui font partie du programme GO), il paraît important de définir rapidement les profils de poste afin de mettre en place les formations adéquates permettant aux citoyens d'Antoing d'accéder aux emplois prévus dans le cadre du projet Your Nature. »*

Le Président précise que les travaux à Your Nature avancent bien. Demain auront lieu les portes ouvertes et les responsables seront à la disposition de tout à chacun pour répondre à leurs questions. Cependant, il ajoute avoir obtenu une réponse de la directrice des Ressources Humaines de Your Nature dont il lit le contenu en séance :

*« Nous vous remercions pour votre courriel auquel nous portons la plus grande attention ; en effet, la création d'emplois au sein de la commune d'Antoing est une des valeurs piliers du projet Your Nature.*

*Nous tenons à vous rassurer sur le fait que les profils de fonctions ont été créés par nos équipes et sont prêts à être diffusés.*

*Comme vous le mentionnez dans votre courrier, l'ouverture de Your Nature est prévue pour l'été 2020.*

*La diffusion des offres d'emplois se fera, conformément à nos besoins opérationnels, à la fin de l'automne 2019 pour une prise de poste entre le printemps et l'été 2020.*

*Il nous semble inopportun de diffuser à l'heure actuelle des offres d'emploi que nous ne pourrions remplir avant l'an prochain.*

*En parallèle, sachez que nous développons actuellement un module web qui viendra compléter notre site actuel, et où l'ensemble des citoyens et candidats pourra consulter la liste des postes qui seront à pourvoir ainsi que leur date d'ouverture.*

*Il nous semble également important, tout comme vous, de pouvoir développer les compétences des futurs travailleurs par le biais de formations.*

*Sachez que vous serez conviés, au même titre que nos partenaires tels que le forem et la Mirewapi, fin de l'été à une réunion de travail permettant à chacun de pouvoir prendre connaissance des actions qui seront menées.*

*Enfin, en complément information, sachez que nous travaillons actuellement sur le plan de formation ; celui-ci vous parviendra lors de notre réunion de travail pour diffusion et information auprès des citoyens d'Antoing.*

*Nous espérons par la présente avoir répondu à vos interrogations et restons à votre disposition pour tout complément d'information. »*

Madame DUROISIN signale que peu de réponses sont fournies quant à l'emploi des langues qui sera évidemment une clause importante pour l'accès aux emplois. Il faut que la population locale puisse répondre à cette demande afin d'avoir un maximum de chances d'être engagée.

## 11. Procès-verbal

Le Conseil Communal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.

Madame DUROISIN précise que, lors de la discussion sur le R.O.I., elle avait fait diverses remarques et toutes ne sont pas reprises dans le PV. Madame DUROISIN estime que le Directeur Général ne fait pas correctement son travail de rapporteur en ne prenant pas suffisamment rapidement de notes. Par ailleurs, elle avait demandé que les propos tenus par le Bourgmestre au sujet des pressions envers la Ministre DE BUE apparaissent dans le PV, ce qui n'est pas le cas.

Le Directeur Général rappelle, si besoin en est, à Madame DUROISIN lui avoir expressément demandé à 3 reprises (une verbalement le soir même du Conseil et à 2 reprises par mails transmis le dimanche 31/03/2019 à 14 h 27 et le mardi 02/04/2019 à 17 h 58, mails auxquels aucune réponse n'a été fournie) de lui transmettre son intervention. Sans succès ! Venir aujourd'hui dire que les prises de note sont insuffisantes est pour le moins osé !!

Le Directeur Général ajoute qu'il prend les notes comme il peut et pourtant il estime avoir déjà une bonne vitesse. Le R.O.I. est bien clair au sujet des éléments à reprendre dans le PV : si quelqu'un désire que son intervention apparaisse intégralement dans le PV, il (elle) doit en faire la demande et fournir le document en séance ! En outre, même s'il reconnaît que les journalistes ont plus l'habitude de prises de notes que lui, à la lecture des articles, le Directeur Général émet des doutes quant aux transmis desdites notes aux journalistes et pas à lui...

Monsieur VINCENT précise que, pour les anciens qui siègent autour de cette table, si on veut qu'un commentaire apparaisse, on fournit un support. Dans le cas contraire, il est compréhensible que tout ne soit pas repris dans le PV.

Le Président proposant de voter le PV tel quel, Monsieur VIVIER revient sur la demande de Madame DUROISIN à voir indiqués dans ledit PV les propos qu'il a tenus sur Madame DE BUE. Le Président rétorque que ceux-ci apparaîtront dans le PV de ce jour.

Par 11 voix pour, 5 contre (Groupe GO) et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 tel qu'il a été rédigé.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 12. Questions orales

Monsieur VINCENT signale qu'une rave party s'est déroulée récemment sur le site de Saint-Druon. Si les auteurs ont pu être identifiés, ne serait-il pas envisageable de sécuriser les entrées du site par l'usage de plots en béton par exemple ?

Le Président confirme que les organisateurs de cette rave party ont été interpellés par les forces de l'ordre. Près de 200 jeunes y ont participé. L'idée des plots en béton sera étudiée.

Monsieur VIVIER montre un document vantant que le Grand Large de Péronnes faisait partie des zones de baignade de Wallonie. Depuis 6 ans, le Groupe GO demande que des panneaux soient installés aux différents accès au site pour informer les gens que la baignade y est interdite. Sans succès jusqu'à présent.

Le Président concède que la seule zone autorisée à la baignade se trouve dans les installations de l'ADEPS. On pourrait imaginer effectivement de placer des panneaux sur les voiries communales mais est-ce que cela aura son effet... Pour la majeure partie du site, nous sommes sur le territoire du SPW, plan d'eau compris.

Madame BOCQUET estime que la communication faite par l'affiche déposée ce jour à chaque conseiller pour une organisation du Foyer socioculturel est très bien mais que cela devrait se faire plus souvent et évoque le salon handi-valide.

Madame BOCAGE précise que des affiches pour ce salon ont été déposées chez tous les commerçants. Ils restent cependant libres de l'afficher ou non...

Madame BOCQUET estime que l'on pourrait également donner des affiches aux conseillers et prévenir les personnes par d'autres voies de communication de même que les villes voisines.

Madame BOCAGE ajoute qu'une conférence de presse est prévue le 06 mai prochain. Cela permettra une large diffusion de ce salon.

Monsieur MAHIEU signale que des erreurs ont été constatées au lettrage du monument aux morts de Maubray.

Le Président précise qu'il était impossible de modifier le lettrage existant dans le gravage initial. Madame BOCAGE ajoute que les services communaux ont repris les noms tels qu'ils avaient écrits dans la liste en notre possession. Monsieur MAHIEU signale que l'on parle quand même de 7 erreurs...

Monsieur DUDANT annonce les potes ouvertes dans les 4 écoles communales de l'entité les 03 et 04 mai prochains et félicite d'ores et déjà les équipes éducatives pour leur implication.

Madame DELEPINE revient sur un dossier évoqué lors d'un précédent Conseil à savoir l'horloge de l'église d'Antoing. Si, effectivement, un document daté du 17 juin 1974 a bien été signé par le Bourgmestre et le Secrétaire Communal de l'époque, respectivement Messieurs Eugène LEFEBVRE et Hector DUTILLEUL. Cependant, le choix a été fait à l'époque de ne prendre en charge que les frais d'entretien et pas frais d'entretien et de réparations... Les frais de réparation de l'horloge sont donc à charge de la Fabrique d'église, laquelle devra donc prévoir les crédits à son budget extraordinaire soit en modification budgétaire soit au budget prochain. Par ailleurs, le Directeur Général précise avoir obtenu un

devis pour la réparation de l'horloge. A sa grande stupéfaction, il s'agissait d'une mise à jour d'une offre transmise par la société Clock-O-Matic en date du 27 septembre 2017 à ... la fabrique d'église d'Antoing !! L'administration a encore une fois été mise en cause directement alors que la faute ne lui incombe pas ! Pour info, l'offre de 2017 était de 3.731,64 € TVAC. Aujourd'hui, elle s'élève à 4.060,76 € TVAC.

Le Directeur général désire revenir sur la remarque de Madame DUROISIN relative à l'absence des propos du Bourgmestre relatifs à la Ministre DE BUE et précise qu'à la page 5 alinéa 7 dudit PV, il est indiqué ce qui suit :

*« Le Président précise que ce R.O.I. sera transmis à la tutelle comme prévu par le CDLD. On le votera donc aujourd'hui et les réponses viendront plus tard. Ceux qui le désirent peuvent écrire et faire pression auprès de la Ministre de tutelle... »*

Les propos du Bourgmestre figurent donc bel et bien dans le PV contrairement aux allégations de Madame DUROISIN, chaque personne autour de la table sachant (ou devant savoir) que la Ministre de tutelle est Madame DE BUE.

### **SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 21 h 15.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS